



HABITANTS, PROMENEURS ET USAGERS DE LA FORET



Votre forêt est actuellement impactée par une **recrudescence de chenilles processionnaires du chêne**.

La chenille processionnaire du chêne, qu'est-ce que c'est ?

La processionnaire du chêne est un papillon dont les chenilles consomment les feuilles de chênes. Celles-ci peuvent affaiblir les arbres, voire provoquer leur dépérissement si elles sont associées à d'autres facteurs. La processionnaire possède par ailleurs des poils urticants pouvant provoquer d'importantes réactions allergiques, troubles oculaires ou encore respiratoires. Invisibles à l'œil nu, ces poils gênent les forestiers, mais aussi promeneurs, habitants et animaux domestiques des villages voisins. Présentes en Lorraine, en Champagne ainsi qu'en région parisienne, ces chenilles sont de véritables nuisibles qui s'attaquent principalement aux chênes sessiles et pédonculés.



© ONF (A. Arnould)
*Chenille processionnaire
TRES URTICANTE*



© ONF (A. Arnould)
*Chenille du bombyx disparate
NON URTICANTE*



© ONF (A. Arnould)
*Procession de
chenilles processionnaires*



© ONF (A. Arnould)
*Nid de chenilles
processionnaires*

Pourquoi devez-vous être vigilants ?

Les poils visibles de la chenille ne sont pas urticants. Seuls le sont les minuscules poils libérés par la chenille, par exemple lorsqu'elle se sent agressée, ou ceux contenus dans les nids. Ces poils « invisibles à l'œil nu » se fixent sur la peau et, à l'effet du grattage, libèrent une substance toxique qui produit des effets allergiques plus ou moins sérieux.

Ces poils sont extrêmement urticants et présentent un risque de danger pour les êtres humains en général.

Après contact avec les poils urticants de ces chenilles, vous risquez éventuellement :

- Des réactions cutanées (rougeur plus ou moins étendue avec démangeaison) ;
- Des atteintes oculaires (inflammation des conjonctives ou de la cornée) ;
- Des manifestations respiratoires (toux, asthme ...) ;
- Plus rarement, certains individus peuvent déclencher des réactions allergiques (urticaire généralisée, gonflement du visage, choc anaphylactique).

Les éventuelles conséquences sur votre santé d'une exposition à ces poils urticants seront variables selon :

- La durée d'exposition,
- Le niveau d'infestation,
- Les conditions météorologiques (risque accru si temps sec et venteux).

Toute personne présentant des signes allergiques doit immédiatement se rendre chez son médecin, à défaut au service des urgences de l'hôpital le plus proche.

Prévention

- Evitez les balades en forêts touchées par temps sec, chaud et/ou venteux (volatilité des poils urticants sur des dizaines de mètres de distance). Préférez les sorties à la rosée du matin.
- A défaut, protégez-vous le corps par le port de vêtements couvrants (jambes, bras et cou) pour limiter les contacts avec les zones sensibles du corps.
- Tenez les enfants et les animaux de compagnie éloignés des nids tombés à terre et urticants plusieurs années jusqu'à complète décomposition.
- Lavez soigneusement et fréquemment les vêtements exposés.



DT GRAND-EST
Agence Territoriale de Metz